



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Conf.10.8  
14 septembre 2011

Français  
Original: Anglais

DIXIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES  
Bergen, 20-25 novembre 2011  
Point 10 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(Préparé par le Secrétariat et le Président du Conseil scientifique)

1. Le présent document fait la synthèse des activités et des progrès accomplis par le Conseil scientifique et ses groupes de travail durant la période 2009-2011.

2. Au cours du dernier triennat, trois réunions intersessions ont eu lieu: la réunion relative à la Planification des activités du Conseil scientifique (13 juin 2009), la seizième réunion du Conseil scientifique (28-30 juin 2010) et la dix-septième réunion du Conseil scientifique (17-18 novembre 2011). Alors que les documents et rapports de réunions contiennent un compte rendu détaillé du contenu et des débats des réunions, les paragraphes ci-après décrivent dans les grandes lignes les activités par thème, y compris les progrès accomplis entre les sessions jusqu'en septembre 2011. Les rapports complets de toutes les réunions ont été affichés sur les pages « Organes et Réunions » du site web de la CMS ([www.cms.int](http://www.cms.int)) et tous les liens s'y rapportant figurent à l'Appendice 1 du présent document.

### 1. Propositions d'amendements aux Annexes de la Convention

3. Au total, cinq espèces ont été proposées pour inscription à l'Annexe I, et trois pour inscription à l'Annexe II, tandis qu'une seule espèce a été proposée pour inscription aux deux Annexes (UNEP/CMS/Conf.10.15). Le faucon sacre (*Falco cherrug*) a été proposé pour inscription à l'Annexe I par l'Union européenne après la tentative manquée du Gouvernement croate de faire inscrire l'espèce lors de la COP9. L'inscription à l'Annexe I est fortement recommandée dans la Résolution 9.20 du fait que l'espèce figure dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge de l'UICN, ce qui implique un statut de conservation défavorable selon la CMS (UNEP/CMS/Res.9.20).

4. Le groupe de travail sur les mammifères terrestres a déjà examiné l'inscription de l'une des espèces proposées pour l'Annexe II, l'Argali (*Ovis ammon*) à la seizième réunion du Conseil scientifique. Lors de cette réunion, le groupe de travail sur les oiseaux s'est également penché sur l'inscription du Courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*) à l'Annexe I étant donné que sa situation s'est aggravée, passant à MENACÉE sur la liste rouge de l'UICN. En outre, le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) avait été à nouveau désigné comme candidat possible pour l'Annexe II. Seuls le courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*) proposé par les Îles Cook et la raie

Manta (*Manta birostris*) proposée par l'Équateur seront examinés pour la première fois par le Conseil scientifique à sa dix-septième réunion.

## 2. Groupes de travail thématiques et taxonomiques

5. Lors de la COP9, le Conseil scientifique avait confié à chaque groupe de travail plusieurs nouvelles activités (UNEP/CMS/ScCAP/Doc.4) venues s'ajouter à d'autres tâches; les principales réalisations sont décrites ci-dessous.

### Maladies animales

6. Se fondant sur le succès de l'équipe spéciale scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages, la CMS et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mis sur pied une équipe spéciale scientifique sur les maladies des animaux sauvages au cours d'un atelier les 27 et 28 juin 2011 à Beijing (Chine) (UNEP/CMS/Conf.10.42). L'équipe spéciale a pour objectif d'intégrer la gestion saine des écosystèmes, de la faune sauvage, du bétail et des populations<sup>1</sup>. Elle identifiera les maladies qui ont un impact à la fois sur le bétail et la faune sauvage, notamment sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence durables et la conservation; elle trouvera également des moyens de rapprocher les responsables de la faune sauvage et les spécialistes de la santé. Elle prévoit par ailleurs d'établir un mécanisme à l'usage des Parties à la CMS et des États Membres de la FAO pour les aider à faire face à la menace de maladies animales transfrontalières, en communiquant les taux de morbidité et de mortalité des animaux sauvages.

### Prises accidentelles

7. À la seizième réunion du Conseil scientifique, la proposition avancée par le groupe de travail compétent de restreindre le champ couvert par l'examen mondial prévu de l'impact de la pêche sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS a été acceptée. Le président et le Secrétariat sont convenus par la suite d'un mandat révisé pour l'étude avec les pays donateurs. Rédigé par un consultant externe, le rapport (voir UNEP/CMS/Conf.10.33 et UNEP/CMS/Inf.10.30) est axé sur l'impact potentiel de la pêche au filet maillant sur les populations d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, ainsi que sur les méthodes d'atténuation et leur application dans différents types de pêche au filet maillant, avec des recommandations précises adressées aux Parties. Le Conseiller nommé pour les prises accidentelles qui préside le groupe de travail a également participé à la réunion de la FAO « Consultation technique pour l'élaboration de directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer » en décembre 2010 au cours de laquelle un projet de directives a été rédigé et il y a représenté à la fois la CMS et l'ACAP.

### Changements climatiques

8. Il est de plus en plus manifeste que l'impact des changements climatiques sur les espèces migratrices prend de l'ampleur, ce qui est source d'inquiétude croissante pour le Conseil scientifique. Les Parties doivent non seulement aider les espèces migratrices à s'adapter aux changements climatiques, mais aussi tenir compte des espèces migratrices dans leurs stratégies d'atténuation des changements climatiques sur une échelle plus vaste. Un atelier technique sur « l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices: état des lieux et pistes d'action » a été organisée par le Secrétariat PNUE/CMS en juin 2011 pour évaluer la situation actuelle, examiner la mise en œuvre du mandat de la CMS pour le changement climatique et formuler des recommandations pour l'action par les Parties à la CMS. Les présentations et le rapport de la réunion sont disponibles sur une page web spéciale du Groupe de travail sur les changements climatiques (Appendice I). D'autres informations sur une évaluation visant à identifier les espèces

---

<sup>1</sup> <http://www.wildlifediseaseforce.org/>

couvertes par la CMS qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques et les nouveaux progrès accomplis en ce qui concerne la mise en application de la Résolution 9.7 figurent dans le document d'information sur les changements climatiques (UNEP/CMS/Conf.10.40).

#### Itinéraires aériens

9. Un nouveau groupe de travail thématique sur les itinéraires aériens a été mis en place lors de la COP9 « afin d'agir comme une cellule de réflexion sur les itinéraires aériens et leurs cadres, et ayant pour tâche de revoir des thèmes scientifiques et techniques portant sur la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats » (UNEP/CMS/Conf.9.27). Une page web spéciale a été créée (voir Appendice I), qui donne un aperçu des progrès accomplis par le groupe, ainsi que de la première réunion du groupe de travail sur les itinéraires aériens (Édimbourg, Février 2011). Trois études ont été préparées comme le préconisaient les Résolutions 9.3 et 9.13 (UNEP/CMS/ScC17/Inf.4, UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.1-3), principalement pour aider le groupe de travail intersessions sur la structure future de la CMS ([http://www.cms.int/bodies/future\\_shape/future\\_shape\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/future_shape/future_shape_mainpage.htm)). Les options proposées pour la gestion/conservation des itinéraires aériens des oiseaux migrateurs ont déjà été présentées et examinées par le Comité permanent à sa trente-septième session (CMS/StC37/8/Rev.1).

#### Utilisation durable

10. Le groupe de travail sur l'utilisation durable a continué d'évaluer l'applicabilité des principes d'Addis-Abeba à la CMS, sous la direction du président du groupe de travail et poursuivra ses consultations avec le Conseil scientifique à sa dix-septième réunion en novembre 2011.

#### Groupe de travail sur les mammifères aquatiques

11. Le groupe de travail avait examiné des propositions d'inscription de la baleine à bec de Cuvier et du mésoplodon de Blainville (*Ziphius cavirostris* et *Mesoplodon densirostris* respectivement) à la seizième réunion du Comité scientifique (UNEP/CMS/ScC16/Doc.18). De l'avis du groupe de travail, celles-ci méritaient une étude plus approfondie avant de les transmettre à la COP. Toutefois, les propositions finales n'ont pas été formellement soumises au Secrétariat. Le Conseiller nommé pour les mammifères aquatiques, qui préside le groupe de travail, a pris aussi activement part aux examens approfondis effectués pour donner suite aux Résolutions.8.22 et.9.09 (UNEP/CMS/Inf.10.31), ainsi qu'à l'élaboration du projet associé de Programme de travail pour les cétacés (UNEP/CMS/Res.10.15), qui est proposé pour adoption par la COP10. En outre, le président a préparé le document UNEP/CMS/ScC17/Doc.5 sur la taxonomie de *Neophocaena*, qui indique qu'après la division taxonomique du marsouin noir inscrit à l'Annexe II en deux espèces, les deux espèces devraient être inscrites à l'Annexe II.

#### Groupe de travail sur les oiseaux

12. Le groupe de travail s'est interrogé au sujet de la référence taxonomique appropriée à utiliser pour harmoniser la nomenclature des oiseaux des Annexes de la CMS et de la CITES, et au-delà (UNEP/CMS/Conf.10.32). Le groupe a en outre recommandé l'adoption de la règle relative au « regroupement » proposée par le vice-président du Conseil scientifique à sa seizième réunion (UNEP/CMS/ScC16/Doc 14).

#### Groupe de travail sur les poissons

13. Le groupe de travail a examiné plusieurs projets de propositions concernant les poissons soumis par le Gouvernement paraguayen à la seizième réunion du Conseil scientifique (UNEP/CMS/ScC16/Doc.7). Toutefois, les projets finals n'ont pas été formellement soumis au Secrétariat. Le président du groupe de travail a fait un inventaire des poissons d'eau douce migrateurs, mettant en relief ceux qui bénéficieraient d'une inscription aux Annexes de la CMS et

d'actions de conservation pour les espèces transfrontalières ciblées. Sur quelque 15 000 espèces de poissons d'eau douce connus, 32 ont été sélectionnées, connues pour être des migrateurs transfrontaliers et avaient un statut de conservation favorable. Cette évaluation vise à améliorer la représentativité des Annexes de la CMS concernant les poissons. Une première version a déjà été examinée lors de la seizième réunion du Conseil scientifique (UNEP/CMS/ScC16/Doc.6), et une version finale a été soumise à la COP10 (UNEP/CMS/Conf.10.31).

#### Groupe de travail sur les tortues marines

14. Face aux cyclones et aux inondations de 2011 advenus dans le Queensland, en Australie, un nombre exceptionnellement élevé de tortues et de dugongs se sont échoués sur les rivages. Le président du groupe de travail a œuvré sans relâche pour résoudre cette crise qui a causé la destruction massive des herbiers marins.

#### Groupe de travail sur les mammifères terrestres

15. Les actions concertées en faveur des ongulés sahélo-sahariens continuent de progresser, notamment au Niger ([www.ass-niger.org](http://www.ass-niger.org)) où ce qui reste de l'habitat de l'Addax (*Addax nasomaculatus*) est menacé par l'exploration pétrolière. Le plan d'action est en cours de révision et le président du groupe de travail prépare actuellement un rapport de situation pour chaque espèce visée par des actions concertées. Un complément d'information sur la mise en œuvre du « Mémoire d'entente concernant les mesures de conservation de la mégafaune sahélo-saharienne » figure dans les documents UNEP/CMS/Conf. 10.9 et UNEP/CMS/Conf.10.12. Les progrès réalisés dans le cadre d'une action coopérative pour l'éléphant (*Loxodonta africana*) en Afrique centrale préconisée par la Recommandation 9.5 se sont appuyés sur une analyse des lacunes et d'autres activités résumées dans les documents UNEP/CMS/Conf. 10.9 et UNEP/CMS/Conf.10.12. La mise en œuvre de l'action concertée sur les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale, se poursuit avec succès comme il ressort du document UNEP/CMS/Conf. 10.9. Les progrès sont facilités par l'arrivée au Secrétariat en octobre 2010 d'un administrateur auxiliaire pour l'Asie centrale, sous le parrainage de l'Allemagne. Le développement de la proposition pour l'inscription de l'Argali (*Ovis ammon*) à l'Annexe II a bénéficié du fait que l'administrateur auxiliaire a participé aux négociations entre les États de l'aire de répartition. D'autres propositions relatives à l'inscription potentielle d'autres espèces qui ont été examinées par le groupe de travail à la seizième réunion du Conseil scientifique, par exemple des propositions pour le tigre (UNEP/CMS/ScC16/Doc.19/Rev.2; UNEP/CMS/Conf. 10.12), le cheetah pour l'Annexe II (UNEP/CMS/ScC16/Doc.20), le lion africain, les poissons et les chèvres sauvages n'ont finalement pas été soumises formellement par une Partie au Secrétariat.

### **3. Structure future et examen des options relatives aux itinéraires aériens, aux mammifères terrestres et aux tortues**

16. Comme contribution au processus relatif à la structure future (UNEP/CMS/Conf.10.20), plusieurs études ont été réalisées sur les instruments de politique disponibles et le potentiel pour un certain nombre de groupes taxonomiques et d'itinéraires aériens. Les examens des mammifères terrestres (UNEP/CMS/Inf.10.15), des tortues (UNEP/CMS/Inf.10.16) et des itinéraires aériens (UNEP/CMS/Conf.10.23) fournissent de solides informations qui permettent de prendre des décisions plus éclairées pour ce qui concerne la structure future de la famille CMS, mettant en lumière les points forts et les faiblesses du système actuel.

#### **4. Progrès concernant les questions taxonomiques**

17. Déployant des efforts très appréciés par les parties, la CITES et la CMS alignent leurs références taxonomiques pour une meilleure harmonisation des traités et pour faciliter la mise en œuvre. Après l'adoption de références taxonomiques spécifiques pour les mammifères marins et les mammifères terrestres par la COP9, les Secrétariats de la CITES et de la CMS se sont à nouveau consultés, ainsi que le groupe de travail sur les oiseaux (voir plus haut; UNEP/CMS/Conf.10.32) et l'ACAP (UNEP/CMS/ScC16/Doc.17), pour harmoniser également les références taxonomiques pour les oiseaux à la COP10. Une rétro-information positive est parvenue au Conseil scientifique en ce qui concerne l'adoption d'une procédure spécifique de « regroupement » pour les cas où un taxon inscrit aux Annexes de la CMS est fusionné avec un ou plusieurs taxons non inscrits à la suite d'une modification de la taxonomie (UNEP/CMS/ScC16/Doc 14). Le résultat du regroupement envisagé est que le taxon inscrit aux Annexes et le (les) taxon(s) non inscrit(s) sont fusionnés et inscrits tous les deux aux Annexes respectives. Il est souhaitable que la COP10 soutienne cette proposition.

#### **5. Critères d'inscription des espèces à l'Annexe II de la CMS**

18. La COP9 et la seizième réunion du Conseil scientifique avaient demandé des éclaircissements au sujet des critères applicables pour l'inscription à l'Annexe II, étant donné que ceux-ci étaient peu clairs, permettant l'inscription si l'espèce avait un « état de conservation défavorable » ou s'il s'agissait d'une « espèce bénéficiant de la coopération internationale ». Afin de résoudre cette question, le Conseiller nommé pour les prises accidentelles avait rédigé un document à soumettre à l'examen de la dix-septième réunion du Conseil scientifique et de la COP10 (UNEP/CMS/Conf.10.37).

#### **6. Classification des pays comme États de l'aire de répartition**

19. Les quinzième et seizième réunions du Conseil scientifique avaient mis l'accent sur le fait que la classification des États de l'aire de répartition appliqué par la CMS n'était pas suffisamment claire pour les pays dans lesquels une espèce particulière n'est présente que sporadiquement. Jusqu'ici, il incombait au pays de décider s'il se déclarait lui-même État de l'aire de répartition conformément à l'Article VI. Il a été noté que « la classification d'un pays comme État de l'aire de répartition d'une espèce donnée pouvait, le cas échéant, reposer sur une observation isolée et remontant à de nombreuses années, ce qui risque de n'aider en rien les efforts de conservation, tout en se traduisant par des ponctions significatives sur les ressources financières et administratives du pays en cause » (UNEP/CMS/ScC16/Doc.24). Le Conseil scientifique à sa seizième session a prié les conseillers scientifiques de soumettre au Secrétariat leurs observations sur la question. Le vice-président a amendé le document UNEP/CMS/ScC16/Doc.24 pour la dix-septième réunion du Conseil scientifique afin de faciliter une décision finale sur la façon de résoudre cette question.

#### **7. Évaluation du statut des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS**

20. La nécessité d'évaluer le statut de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CMS est indiquée dans le Plan stratégique 2006-2011 et fait l'objet d'un débat au sein du Conseil scientifique depuis sa quatorzième réunion. Cette question revêt une importance fondamentale, étant donné que les Parties souhaitent savoir comment évoluent les espèces inscrites et demandent à être informées sur le niveau d'assistance à fournir. Cette évaluation permettra également, et ce n'est pas le moins important, de faciliter le déclassement d'espèces, comme dans le cas de la Vigogne (*Vicugna vicugna*), qui est actuellement inscrite à l'Annexe I et est considérée comme

Préoccupation mineure sur la Liste rouge de l'UICN. À ce jour toutefois, aucune espèce n'a été déclassée de l'Annexe I vers l'Annexe II de la CMS.

21. Les groupes de travail taxonomiques relevant du Conseil scientifique s'étaient vu confier la tâche de remplir et de présenter une fiche d'information standard pour illustrer le statut de conservation pour la seizième réunion du Conseil scientifique. Étant donné que deux conseillers scientifiques seulement ont participé à cette initiative, le Secrétariat est en train de préparer des fiches d'information pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, sur la base des données de la liste rouge de l'UICN (UNEP/CMS/Inf.10.26). Les espèces inscrites à l'Annexe II doivent aussi être encore évaluées, tâche qui exigera probablement davantage d'efforts. La dix-septième réunion du Conseil scientifique et la COP10 devront décider d'un mécanisme à mettre en place pour des évaluations régulières – et si possible avant la Conférence des Parties – des espèces visées par la CMS, de préférence en étroite collaboration avec les évaluations du statut de conservation existantes, telles que la Liste rouge de l'UICN ou l'indice Planète vivante.

## **8. Tour d'horizon des compétences spécialisées au sein du Conseil scientifique**

22. Afin d'obtenir une vision claire des compétences spécialisées présentes au sein du Conseil scientifique, un questionnaire a été envoyé aux conseillers scientifiques. Ce bref questionnaire (Annexe I du document UNEP/CMS/ScCAP/Doc.2; également UNEP/CMS/ScC16/Doc.5/Annexe 1) évalue les compétences spécialisées en matière de taxonomie, géographie, menaces à chaque espèce et méthodes de conservation, mais renseigne également sur les langues parlées par les conseillers, leur affiliation et leurs domaines de spécialisation.

23. La moitié environ des conseillers scientifiques ont renvoyé les questionnaires, bien que la date limite pour la soumission ait été reportée de juin 2010 au printemps 2011. Le Secrétariat a passé en revue les questionnaires qui seront examinés à la dix-septième réunion du Conseil scientifique (UNEP/CMS/ScC17/Doc.6).

## **9. Programme de petites subventions**

24. Le programme a été établi en 1994 et a réussi à promouvoir des projets de conservation et de recherche de petite échelle pour divers taxons (voir le document UNEP/CMS/ScC16/Doc.22). Néanmoins, depuis la COP8, le budget pour les petites subventions a dû compter principalement sur des contributions volontaires étant donné que le poste budgétaire annuel d'environ 60 000 € n'a pu appuyer qu'un nombre très limité de petits projets. Les pistes potentielles pour améliorer le *statu quo* ont été revues par le Secrétariat (UNEP/CMS/Conf.10.43) après l'évaluation du Conseil scientifique à sa seizième réunion (UNEP/CMS/ScC16/Doc.23).

## **10. Projets de résolutions de la COP10, qui ont déjà été examinés lors de réunions de la CMS**

25. On recense plus de vingt résolutions proposées pour adoption par la COP10, un peu plus qu'à la COP9. Parmi celles-ci, plusieurs ont déjà été examinées par le Conseil scientifique à sa seizième réunion ou par le Comité permanent à sa trente-septième réunion, comme il est indiqué au Tableau 1.

Thèmes des résolutions	Code des résolutions pour la COP10	Document correspondant du Conseil scientifique	Document correspondant du Comité permanent
Procédure à suivre pour les urgences de conservation	UNEP/CMS/Res.10.2	UNEP/CMS/ScC16/Doc.13	CMS/StC37/16
Débris marins	UNEP/CMS/Res.10.4	UNEP/CMS/ScC16/Doc.21 UNEP/CMS/ScC16/Inf.9 UNEP/CMS/ScC16/Inf.9.1	CMS/StC37/21
Le rôle potentiel des sites critiques et des réseaux écologiques dans le cadre de la CMS	UNEP/CMS/Res.10.3	UNEP/CMS/ScC16/Inf.15	CMS/StC37/17 CMS/StC37/17.1
Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	UNEP/CMS/Res.10.8	-	CMS/StC37/Inf.7

**Tableau 1:** Thèmes des résolutions pour la COP10 qui ont déjà été examinés lors de réunions précédentes de la CMS

## 11. Recrutement au sein de l'Unité scientifique de la CMS, 2009-2011

26. M. Borja Heredia (Espagne), ex-membre du Conseil scientifique de la CMS, a été nommé fonctionnaire scientifique et technique au début de 2010, et Mme Aline Kühn a pris le poste de fonctionnaire scientifique et technique associé en mai 2010 après la création du poste par la COP9. Le travail de l'Unité scientifique a bénéficié de la nomination à l'Unité chargée des accords en octobre 2010 de Mme Christiane Röttger, administrateur auxiliaire pour l'Asie centrale, avec le soutien du Gouvernement allemand.

## 12. Autres réunions auxquelles le président du Conseil scientifique a participé

27. Le Président du Conseil scientifique a représenté la CMS à plusieurs réunions intéressant le Conseil scientifique durant la période 2009-2011, comme il est indiqué dans le Tableau 2.

Réunions	Lieu et date
Réunion d'experts sur l'élaboration d'objectifs mondiaux pour la biodiversité après 2010	Siège du PNUE, Gigiri, Nairobi (Kenya) 2-3 octobre 2009
Troisième réunion des présidents des organes consultations scientifiques des conventions liées à la biodiversité (CSAB)	Siège du PNUE, Gigiri, Nairobi (Kenya) 4 octobre 2009
Deuxième réunion intergouvernementale multilatérale sur la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Siège du PNUE, Gigiri, Nairobi (Kenya) 5-9 octobre 2009
Deuxième réunion sur l'Éléphant d'Afrique, CITES/MIKE	Siège du PNUE, Gigiri, Nairobi (Kenya) 9-11 mars 2009
Réunion extraordinaire du Comité permanent de la CMS	Genève (Suisse) 8 juin 2009
Symposium de Francfort sur les Gorilles	Zoo de Francfort, Francfort-sur-le-Main (Allemagne) 9-10 juin 2009
36 <sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent de la CMS	Campus des Nations Unies, Bonn (Allemagne) 23.24 novembre 2009

Réunions	Lieu et date
37 <sup>ème</sup> Réunion du Comité permanente de la CMS	Campus des Nations Unies, Bonn (Allemagne) 23-24 novembre 2010

**Tableau 2:** Réunions auxquelles le président du Conseil scientifique a participé durant la période 2009-2011, par ordre chronologique

**Action requise:**

La Conférence des Parties est invitée à:

- a. Prendre note des activités du Conseil scientifique durant les trois dernières années;
- b. Apprécier le rôle joué par le Conseil scientifique concernant la conservation des espèces migratrices; et
- c. Exhorter les Parties à renforcer leur soutien au travail et aux activités du Conseil scientifique en fournissant les ressources nécessaires pour mener à bien les initiatives examinées et approuvées par le Conseil scientifique.



**Réunions du Conseil scientifique durant les trois dernières années et liens sur le web**

Les rapports et les documents relatifs aux réunions sont accessibles sur le site web de la CMS aux adresses suivantes:

**Réunion pour la planification des activités:**

[http://www.cms.int/bodies/ScC/ScC\\_Subset\\_Meeting/ScC\\_Subset\\_Mtg\\_docs.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/ScC_Subset_Meeting/ScC_Subset_Mtg_docs.htm)

**16<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique:**

[http://www.cms.int/bodies/ScC/16th\\_ScC\\_documents\\_overview.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/16th_ScC_documents_overview.htm)

**17<sup>ème</sup> Réunion du Conseil scientifique:**

[http://www.cms.int/bodies/ScC/17th\\_ScC\\_documents\\_overview.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/17th_ScC_documents_overview.htm)

**Groupe de travail sur les itinéraires aériens:**

[http://www.cms.int/bodies/ScC/global\\_flyways\\_wg/gfwg\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/global_flyways_wg/gfwg_mainpage.htm)

**Groupe de travail sur les changements climatiques:**

[http://www.cms.int/bodies/ScC/climate\\_change\\_wg/ccwg\\_mainpage.htm](http://www.cms.int/bodies/ScC/climate_change_wg/ccwg_mainpage.htm)